

CONDITIONS D'ORDINO JARDINS D'ART

- L'exposition aura lieu en plein air.
- En cas de mauvais temps, elle sera annulée.
- Chaque artiste sélectionné exposera son œuvre à l'endroit que lui aura assigné l'organisation.
- L'organisation fournira des grilles d'exposition et, autant que possible, tout le nécessaire pour présenter le travail.
- Chaque artiste doit prévoir ce dont il a besoin pour présenter correctement son œuvre : tables, chaises, etc.
- En cas de besoins spécifiques, l'organisation et l'artiste se mettront d'accord par écrit, avant l'arrivée de ce dernier.
- L'artiste est seul responsable du montage et du démontage de son œuvre, et des soins qu'il y a lieu de lui prodiguer. (L'organisation décline toute responsabilité pour les éventuels vols et dommages qu'elle pourrait subir.)
- L'artiste prend en charge le transport de son œuvre.
- Toutes les œuvres peuvent être vendues par leur créateur, qui conserve l'intégralité du prix de vente. • Toutes les œuvres doivent être la création de l'artiste.
- Les places dévolues aux participants sont réservées à leur seul usage et ne peuvent pas être cédées à des participants non retenus par l'entité organisatrice.
- La mairie d'Ordino fournira un espace exclusif à l'intention des artistes, avec à leur disposition un périmètre de chill out pour faciliter le contact entre eux, une aire de détente avec toilettes, fontaine d'eau, machine à café, infusions etc. Les artistes sélectionnés recevront des informations complémentaires en temps utile